



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
de la  
COMMUNE de GARCHY - 58150

## Séance du 1er avril 2015

Le premier avril deux mil quinze, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1er Adjoint - Béatrice LAMOUREUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Francis ARNOUX - Alain BOURGEX - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Stéphane LAFRANCHISE - Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

Absente excusée : Madame Isabelle CHERRIER.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### **Budget primitif 2015**

Après avoir été étudié en commission des finances, en présence du Receveur Municipal, le budget est présenté et commenté.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 359 853.36 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 274 770 € pour la section d'investissement.

**=> Le budget est approuvé à l'unanimité.**

L'Etat a augmenté les bases d'imposition des différentes taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de n'apporter aucune augmentation aux taux d'imposition communaux notifiés par l'Etat :

- taxe d'habitation :	14.19 %
- taxe foncière sur le bâti :	5.70 %
- taxe foncière sur le non bâti :	22.91 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises), en remplacement de la taxe professionnelle :	18.69 %

Principales dépenses d'investissement :

église :	fin de la 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux
salle polyvalente :	travaux de réfection intérieure
Divers – santé :	défibrillateur





**COMPTE-RENDU** du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la  
COMMUNE de GARCHY - 58150

## Église

### Avenants au marché travaux

Le conseil municipal approuve les avenants concernant les lots 1 et 2 :

	<u>Lot n° 1 – maçonnerie – Entreprise DAGOIS</u>
Marché initial :	32 122.15 € HT
Avenant n° 1 :	4 116.14 € HT
Avenant n° 2 :	3 940.14 € HT
Montant du marché :	40 178.43 € HT

	<u>Lot n° 3 – couverture – Entreprise BATAIS</u>
Marché initial :	89 834.50 € HT
Avenant n° 1 :	291.00 € HT
Montant du marché :	90 125.50 € HT

### Toiture de l'abside

Suite à la dernière réunion de travaux, l'Architecte informe qu'il serait souhaitable de procéder à la réfection de la toiture, pour une uniformité d'ensemble. Un devis sera demandé à l'entreprise.

### Prêt

Afin de financer une partie des travaux, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 90 000 €.

Le conseil Municipal, après avoir étudié les différentes offres de prêt, décide de retenir l'offre de la Caisse de Crédit Agricole Centre Loire aux conditions suivantes :

montant :	90 000 €
durée :	15 ans
taux fixe :	1,62 %
amortissement trimestriel	





COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
de la  
COMMUNE de GARCHY - 58150

**Questions diverses**

- Suite au décès de Monsieur Yves Bauer, il est décidé de résilier le bail après la moisson 2015.
- Maizières : logement du rez-de-chaussée.  
Il sera libre à la location au 1<sup>er</sup> juin 2015. Un état des lieux sera effectué.
- La prochaine réunion pour la confection du bulletin municipal est fixée au 21 avril à 20 h 30.
- La commémoration du 8 mai se déroulera comme à l'accoutumée : rassemblement à 11 h 00 au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur salle polyvalente.
- Site internet communal : une réunion sera programmée avec Madame Cloé Perrotin et les élus.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant une opération de sensibilisation des seniors à la sécurité routière.
- Communauté de Communes : Déchets ménagers : suite à l'analyse, il en ressort qu'un tiers ne concerne que du compostable. Il a été décidé de participer à l'action lancée par le Conseil Général : opération composteurs à domicile.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'agrandissement du bâtiment de stockage de céréales sur le territoire de la commune de Suilly-La-Tour. Une enquête publique aura lieu du 20 avril au 23 mai 2015. Le dossier est consultable en mairie de Garchy.
- La prochaine réunion est fixée au **mercredi 13 mai à 19 h 30.**

La séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.

